

**Cadre mondial relatif aux produits
chimiques – Pour une planète
sans produits chimiques
ni déchets nocifs**

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**

Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre mondial relatif aux produits chimiques : dispositifs
de mise en œuvre**

Mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution V/8 sur les dispositifs de mise en œuvre.
2. Dans cette résolution, la Conférence a invité la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à continuer d'apporter son appui au Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, et à continuer d'assumer la responsabilité administrative générale de son secrétariat. Elle a engagé la Directrice exécutive à travailler en étroite collaboration avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Programme interorganisations ») et d'autres entités afin de favoriser une coopération et une collaboration efficaces dans la promotion et la mise en œuvre du Cadre mondial. La Conférence a également accueilli favorablement et encouragé le lancement d'activités supplémentaires concernant tous les domaines de travail au cours de la période intersessions allant jusqu'à sa session suivante. En outre, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 6/9 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, a prié la Directrice exécutive du PNUE de continuer à faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial.
3. Le Programme interorganisations et ses organisations participantes ont accepté, ainsi qu'ils y avaient été invités dans la résolution V/8, d'élaborer des propositions de programmes de mise en œuvre qui seront examinées par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques à sa première session, qui se tiendra en 2026.
4. Des informations supplémentaires communiquées par le Programme interorganisations concernant l'application de la résolution V/8 figurent dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/11.

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

5. Comme suite aux demandes adressées à la Directrice exécutive du PNUE, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour assurer la gestion, la coordination et l'utilisation rationnelles des fonds destinés au secrétariat et pour financer des activités. En outre, un large éventail de ressources institutionnelles a été mobilisé pour faciliter la mise en place du secrétariat et le lancement d'activités au titre du Cadre mondial.

Environ 2,6 millions de dollars ont été reçus pour la mise en application du Cadre et 28,3 millions de dollars pour le fonds lui-même. Ces contributions sont gérées dans le respect des règlements, règles et directives des Nations Unies et du PNUE. Par ailleurs, les six postes suivants ont été pourvus au sein du secrétariat : Coordonnateur(rice) du secrétariat ; Attaché(e) de liaison en matière de santé et de travail ; Spécialiste du fonctionnement et de l'organisation ; Assistant(e) administratif(ve) ; Coordonnateur(rice) du fonds ; Administrateur(rice) auxiliaire pour le fonds.

6. Le PNUE continue de promouvoir des méthodes communes qui font ressortir les avantages économiques, environnementaux et sanitaires d'une gestion sûre et durable des produits chimiques et des déchets. La mise en œuvre du Cadre mondial passe par une coopération et une collaboration approfondies, notamment avec les autres organisations participantes du Programme interorganisations, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et les parties prenantes concernées. Cette approche facilite la collaboration entre les différents secteurs.

7. Le Programme interorganisations soutient ou prévoit de soutenir les activités décrites ci-dessous, en coopération et en consultation avec les parties prenantes du Cadre mondial.

A. Série de webinaires en faveur des programmes de mise en œuvre du Cadre mondial

8. Pour contribuer aux programmes de mise en œuvre du Cadre mondial, le Programme interorganisations organise une série de webinaires. Ceux-ci sont ouverts à toutes les parties prenantes intéressées qui participent au Cadre mondial, ainsi qu'à d'autres parties prenantes actives ou intéressées par le renforcement de la gestion des produits chimiques et des déchets, y compris celles qui élaborent une législation ou qui œuvrent dans les secteurs de la finance et de l'investissement, de l'économie et de l'industrie.

B. Enquêtes mondiales

9. Une [enquête mondiale](#) a été menée en 2024 pour soutenir l'élaboration d'un programme de mise en œuvre du Cadre mondial concernant la participation et l'action de l'industrie tout au long des chaînes de valeur¹. Une enquête visant à évaluer l'état de la législation et des systèmes de gestion des produits chimiques dans les pays a été menée au début de l'année 2025.

C. Projets de documents de discussion relatifs aux programmes de mise en œuvre du Cadre mondial

10. Le Programme interorganisations a élaboré les trois projets de documents de discussion suivants afin de soutenir le processus de consultation et d'offrir un moyen d'élaborer des propositions de programmes de mise en œuvre :

a) « Élaboration de programmes de mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques en vue de faire progresser la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets : systèmes nationaux, participation de l'industrie et liens avec le développement durable », présenté et examiné lors d'un webinaire tenu le 30 septembre 2024 ;

b) « Élaboration d'un programme de mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques visant à renforcer la participation et l'action du secteur économique et industriel tout au long des chaînes de valeur », examiné lors d'un webinaire tenu en décembre 2024, puis lors d'un atelier tenu à Paris en février 2025 ;

¹ https://partnership.who.int/docs/librariesprovider14/default-document-library/iomc/2024-iomc-gfc-survey-findings-26-9-2024.pdf?sfvrsn=93396f90_4.

c) « Propositions pour un programme de mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques visant à renforcer la législation nationale sur les produits chimiques et les capacités institutionnelles », présenté lors d'un séminaire en ligne dispensé le 20 mars 2025 et destiné à alimenter les discussions lors de l'atelier prévu les 22 et 23 juin 2025 à Punta del Este (Uruguay).

D. Ateliers mondiaux multipartites

11. Le Programme interorganisations a déjà organisé un atelier mondial multipartite et en organisera un autre afin d'approfondir le processus de consultation et de progresser avec les parties prenantes concernées dans la rédaction des attributions, des mandats et des plans de travail pour les programmes connexes, comme suit :

a) « Participation et action du secteur économique et industriel aux fins de la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques », qui s'est tenu à Paris du 24 au 26 février 2025 ;

b) « Renforcement de la législation nationale sur les produits chimiques et des capacités institutionnelles y afférentes », prévu les 22 et 23 juin 2025 à Punta del Este, juste avant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

12. D'autres ateliers pourront être organisés sous réserve de la disponibilité de ressources.

E. Activités planifiées et à venir

13. Les activités planifiées et à venir sont les suivantes :

a) D'autres webinaires en 2025 sur les programmes de mise en œuvre proposés (à confirmer, sous réserve de la disponibilité des ressources) ;

b) D'autres ateliers mondiaux multipartites pour poursuivre l'élaboration des projets d'attributions, de mandats et de plans de travail (à confirmer, sous réserve de la disponibilité des ressources) ;

c) Affinement des projets d'attributions, de mandats et de plans de travail sur la base des consultations menées jusqu'alors (troisième ou quatrième trimestre 2025) ;

d) Examen et adoption éventuelle des programmes de mise en œuvre à la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques ;

e) Travaux continus pour enrichir le contenu de la boîte à outils du Programme interorganisations et offre de formation complémentaire à la [boîte à outils](#).

14. Le Programme interorganisations continuera de mettre à disposition les compétences collectives et le soutien de ses organisations participantes au fur et à mesure de l'avancement des programmes de mise en œuvre du Cadre mondial. De plus amples informations sont disponibles dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/11 et sur le [site Web](#) du Programme interorganisations.

III. Mesure proposée

15. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

a) *Se féliciter* du rapport que la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement doit présenter à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à sa septième session, sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution V/8 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques concernant les modalités de mise en œuvre ;

b) *Se féliciter* des activités menées à ce jour par toutes les parties prenantes du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;

c) *Saluer* les travaux effectués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour assumer la responsabilité administrative du secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, notamment les progrès réalisés dans le recrutement du personnel et dans la fourniture d'un appui technique aux fins de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session ;

d) *Remercier* le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans les suites données à la résolution.